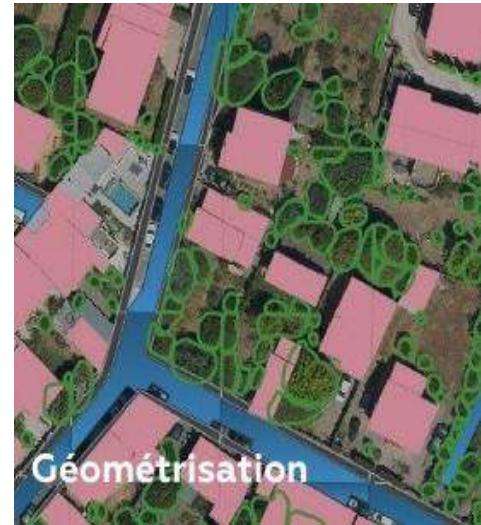
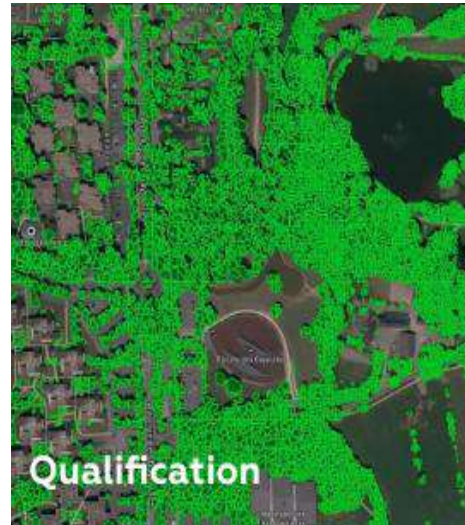


Valorisation d'images aériennes par intelligence artificielle



Nos clients : 100+ artisans, **plusieurs collectivités**

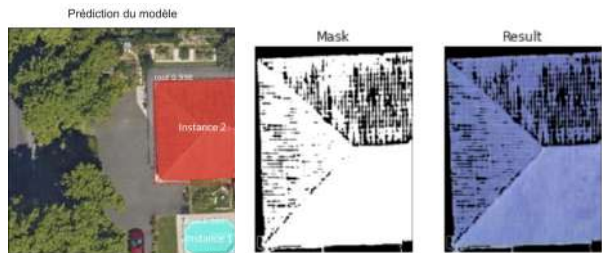


Qui sommes-nous

Recherche Statistique

Analyse des toits, des arbres ou d'autres
objets d'intérêt selon les métiers

Puis **les qualifie**



Exemple de raisonnement symbolique :

- Analyse de la conformité des trottoirs à la mobilité réduite.
- Evaluation du risque de visibilité autour des passages piétons.
- Potentiel de désimperméabilisation des parkings.

Qualification symbolique

Entraînement, comparaison temporelle,
détection automatisée **d'objets d'intérêt**

Puis **les qualifie**



Détecter **automatiquement** sur des images données :

- Bâties
- Végétation / Arbres
- Panneaux photovoltaïques (PP)
- Abris de jardin
- Artificialisation des sols
- Eoliennes
- Evolution Bâties
- Routes, passages piétons et places de parkings adjacentes
- OCS, artificialisation du sols, des trottoirs, zones à débroussailler



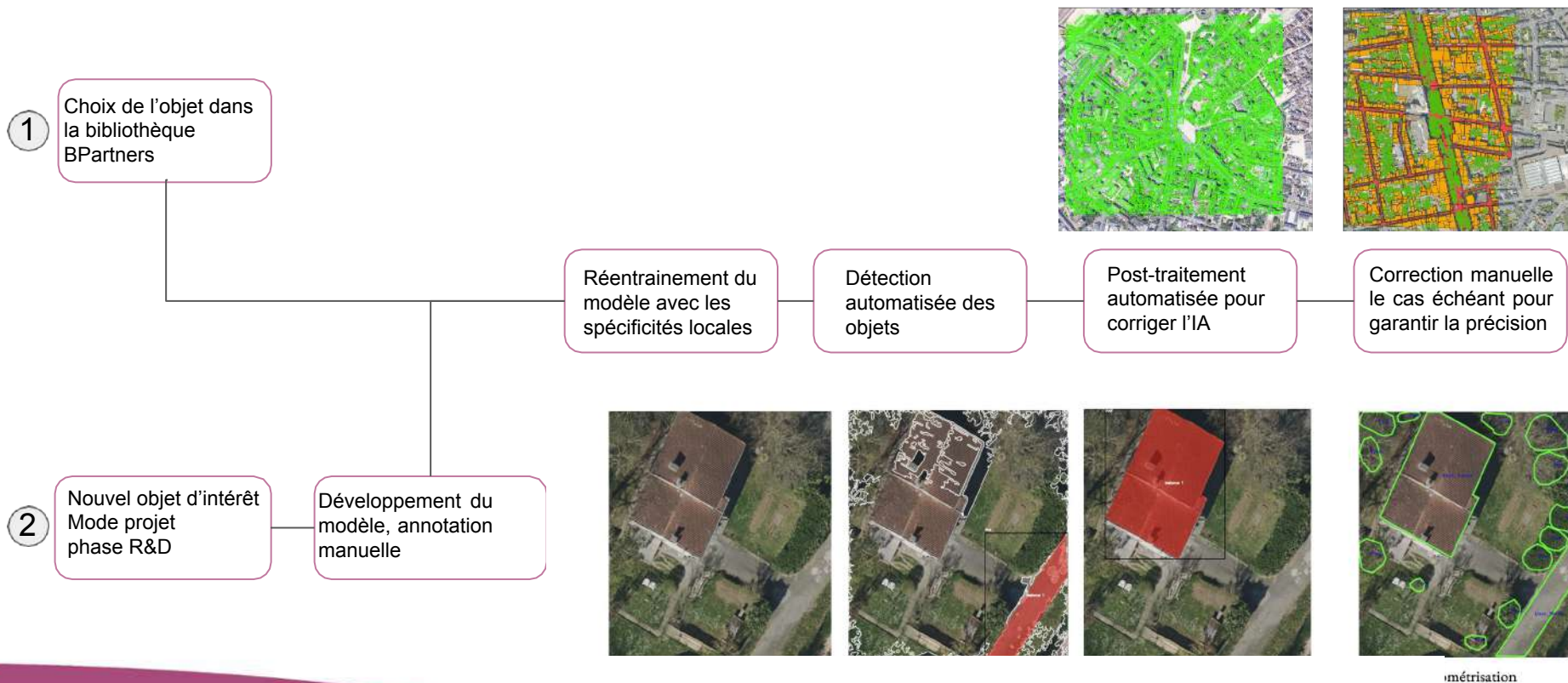
Résultat du passage piéton (363403.31, 6576177.8) : 0.76
 Résultat du passage piéton (363483.31, 6576152.3) : 0.64
 Résultat du passage piéton (3676138.15, 6576138.5) : 0.51



Résultat de la détection des objets entre 2018 et 2020 vs permis de construire en mètres carrés
 (364332.94, 6579909.5)

Détection Objets			détails du Permis de construire		Variation	
MS	2018	2020	Parcelle cadastrale 2C 112 14MT	Parcelle cadastrale 2C 112 14MT	avant le permis de construire	après le permis de construire
Parcelle cadastrale	662	672	296	296	1.52%	1.54%
Bati	127	240	127	240	61.42%	61.42%
Piscine	10	24	10	24	100.00%	100.00%
Abri de jardin	12	12	12	12	0.00%	0.00%

Une détection automatisée pour gagner en productivité, et un post traitement pour gagner en précision



Un prétraitement par retrait/renforcement des ombres et contrastes



(a) Image originale



(b) Image annotée



(c) Image prétraitée



Une détection automatisée à grande échelle

Taux de confiance > 90%

Vélocité :

Temps de calcul : 5min par km²

Impact écologique : 0,2214kgCO₂/km²



Millésime 2019 :

Détection & qualification :

- Bâti
- Voirie
- Parking
- Signalisation



Millésime 2023 :

Détection & qualification :

- Bâti
- Voirie
- Parking
- Signalisation



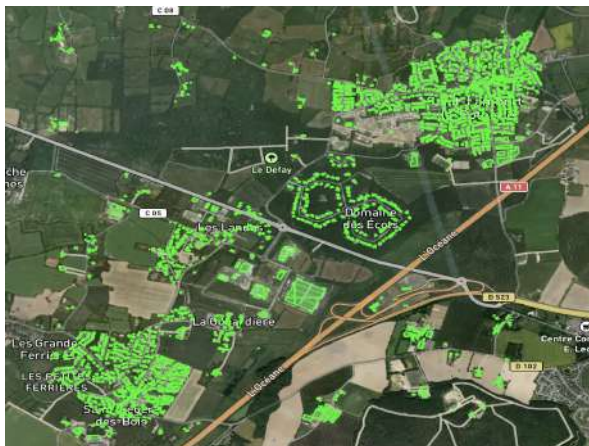
Mesure de la mutation :

2019 vs 2023

- Bâti (Construction, Destruction)
- Voirie (Modification)
- Parking (Création, Suppression)
- Zone de risque, Usure

Cas d'usage 1 : Rapport de mutation du bâti (PLU/ZAN)

Artificialisation & Potentiel de Désimperméabilisation



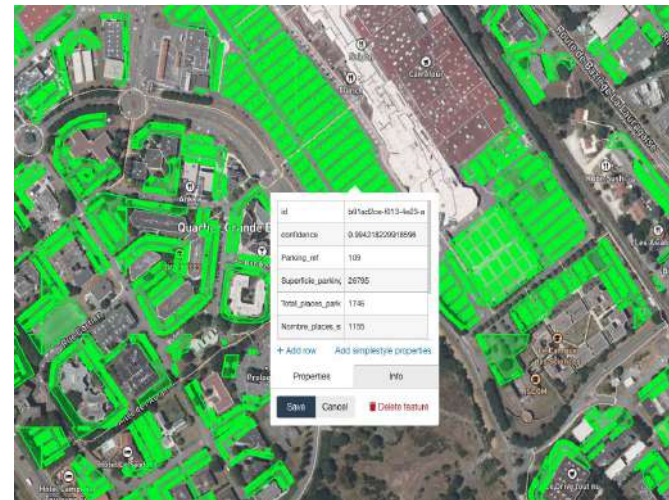
Total Bâti 2021 de la zone en m2 : 236 216

Nombre de bâtis 2021	Nombre de mutations 2021_2022	Nombre de mutations 2022_2023
2 397	+102	+92
Nouvelles constructions 2021_2023	Nombre de destructions 2021_2023	Nombre d'extensions 2021_2023
+95	-4	+3

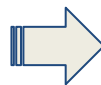


Nouvelles constructions 2021_2023	Nombre de destruction 2021_2023	Nombre d'extension 2021_2023
+4 684 (+1,98%)	158 (-0,067%)	2 234 (+0,95%)
Superficie de parking	Superficie de trottoirs désimperméables	Potentiel de désimperméabilisation
22 000	3 983	2 858 (+11%)

Cas d'usage 2 : Rapport d'analyse parkings (Climat & Resilience / ENR) Comptabilisation / Occupation / Potentiel Solaire



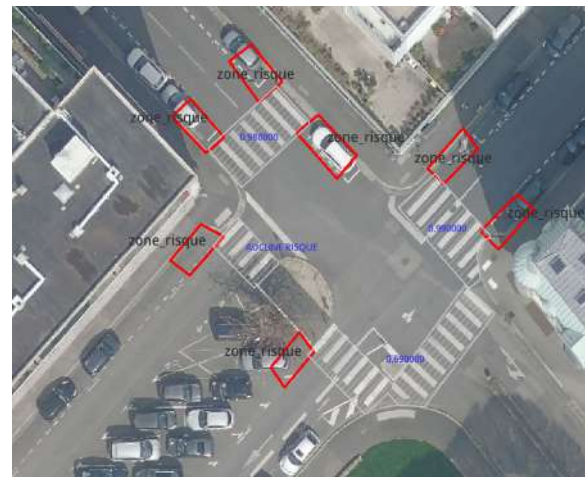
Nombre de places détectées	Nombre de places Standard	Nombre de places PMR
21 442	20 941	501
Taux d'occupation total	Taux d'occupation des places standard	Taux d'occupation des places PMR
15%	18%	8%



Nombre de parking et superficie en m2	Nombre de parking sans marquage	% de parking sur la superficie de la commune
661 (586 297)	31	7,6%
Nombre de parking > 500m2 (ombrières photovoltaïques)	Superficie de parking > 500m2	% de parking désimperméables sur la commune
230	561 146	+4,4%

Cas d'usage 3 : Rapport d'analyse Passages Piétons (Loi LOM)

Mapping / Visibilité / Usure



Passages piétons à risque	Passages piétons à risque extrême	Passages piétons nettement dégradés
43%	27%	36%



Nombre de passages piétons détectés	Nombre de zones à risques	Nouveaux passages piétons 2019_2023
2 310	993	+54

LES GAINS POUR LES TERRITOIRES

- Simplifier et optimiser le travail des agents sur le terrain
- Avoir un suivi des évolutions du territoire à moindre coût
- Gestion consommation urbanisme, voirie, taxes foncières ...
- Mise en conformité réglementaires (Loi ZAN, LOM, Climat & Résilience)
- Communication auprès des administrés pour justifier rationnellement des choix
- Valorisation et amortissement des coûts des acquisitions d'orthophotographies
- Exploitation images IGN / Satellites

BPartners, une startup labellisée Deeptech Française 2023

—

Jeune Entreprise d'Innovation de rupture - Procédure simplifiée d'achat public

4. Aide en accès à la commande publique

Accès pour toutes les JEI, les JEIC et les JEIR à la procédure des « achats innovants »

Jusqu'à 100 000€ Cette procédure simplifiée permet à tous les acheteurs publics (par exemple les administrations de l'Etat, les collectivités territoriales, les hôpitaux) d'acheter jusqu'à 100 000€ de travaux, fournitures ou services auprès de nos jeunes entreprises innovantes, sans mise en concurrence et avec une procédure simplifiée

D'où vient ce dispositif ?

À la suite de la remise du rapport de la mission Midy auprès du Gouvernement en soutien à l'investissement dans les start-ups, les PME innovantes et les PME en croissance, la mesure « Jeunes Entreprises », annoncée par le Président de la République à VivaTech en juin dernier, a été adoptée dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2024 (articles 5 quinquies, 5 decies, 5 undecies, 5 septuies)

Comment en savoir plus ?

Pour tout savoir en détail sur le régime des jeunes entreprises innovantes « JEI » et celui des jeunes entreprises universitaires « JEU » aussi éligibles à ces aides :
→ entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F31188

